



LE « SNOWBIKE »

MÉMOIRE DÉPOSÉ à la COMMISSION PARLEMENTAIRE sur les TRANSPORTS lors des CONSULTATIONS PARTICULIÈRES et AUDIENCE PUBLIQUE dans le CADRE du PROJET DE LOI sur les VÉHICULES HORS ROUTE PRÉSENTÉ par la MINISTRE DÉLÉGUÉE au TRANSPORT

PRÉSENTÉ par: Patrick Trahan

Novembre 2020

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Patrick Trahan :

Depuis 20 ans Patrick Trahan s'implique dans le domaine des véhicules hors route, plus spécialement la moto. En 2000, il devient le premier canadien à participer au Paris Dakar en moto et par la suite sa vie bascule vers les véhicules hors route. Il participe par la suite à 13 autres rallye raid autour de la planète, toujours en moto. Il a finalement terminé le Dakar en 2010 en finissant 55^e. Il est demandé par les médias spécialisés et son nom se retrouve un peu partout sur les réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Son expérience dans le domaine des VHR s'étend sur plusieurs sphères.

Manufacturier :

Il travaille depuis 12 ans avec Honda Canada et participe à toutes sortes de projets marketing i.e. lancement de nouveaux modèles, programme de démonstrations, enseignement aux jeunes, développement de produits, essais, etc.

Il a travaillé également avec KTM Canada, Beta Canada, Yamaha Canada, BRP et Polaris

Distributeurs :

En tant qu'ambassadeur ou contractuel, il a pu travailler avec l'intégralité des distributeurs canadiens de pièces de VHR

Médias :

RDS (Histoires de sentiers – Show de motos) – Il devient un invité régulier de ces émissions spécialisées aux côtés de Phillippe Laprise.

V et TVA– Il apparaît aussi dans les émissions spécialisé de quad, motos ou motoneiges en tant qu'invité ou chroniqueur

Télémag : Il anime l'émission AMS VTT/MOTONEIGE pendant une saison qui lui donne le point de vue des concessionnaires et manufacturiers qui présentent leurs produits.

Promoteurs d'événements :

Il organise depuis 6 ans le seul rallye hors route au road book de motoneige hors-piste, depuis le défunt rallye Harricana. Également, il organise des tours de VHR l'été et des rallyes au roadbook dont le rallye de Parent. Dernièrement, il a organisé la seule course de snowbike dans le style endurance au Canada. L'endurosnow.

Snowbike :

Ayant de l'expérience avec la moto et la motoneige hors-piste, le snowbike lui est naturel. Avec l'enduroSnow, il devient vite un personnage d'influence du Snow bike au Québec.

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années, un nouveau sport motorisé a fait son apparition. Le snowbike. Qu'est-ce qu'un snowbike. C'est un tout simplement une moto hors route qui s'adapte pour les conditions hivernales en ajoutant un kit de ski et chenille fabriqués par 2 gros manufacturier principalement. L'un est québécois d'origine CAMSO (maintenant division de Michelin) et l'autre est Polaris. On dit faire du snowbike en parlant plus du sport que de la moto. Il s'agit un peu du même cas des quads qui ont eu un projet de loi pour l'adaptation de leur engin avec des chenilles qui remplaçaient les roues

La Problématique : En adaptant la moto hors route pour l'hiver, les utilisateurs doivent enlever les 2 roues, rendues inutiles en hiver pour les remplacer par un ski et un système de chenille. Mais l'article 6 de la V-1.2 loi des véhicules hors route stipule ; *il est interdit de retirer l'équipement nécessaire au fonctionnement d'un véhicule hors route, d'un traîneau ou d'une remorque dont le fabricant a muni ceux-ci.* Cet article rendait la moto, normalement véhicule hors route, interdit comme VHR. Par conséquent, cela limite les motos « snowbike » à une utilisation en Parc fermés ou terres privées. Les adeptes de snowbike veulent utiliser les terres de la couronne (publiques) pour la pratique du hors-piste. En plus, ils peuvent rencontrer certaines difficultés à assurer leur moto pour responsabilité civile si elles ne sont plus reconnues comme VHR. Nous aimerions éclaircir cette zone grise, pour la sécurité des usagers. Donc nous demandons le snowbike avec les kits des manufacturier Polaris

et Camso soit considéré comme un VHR au même titre qu'une moto hors route.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Les adeptes

Il est assez difficile d'évaluer le nombre de participants car il n'y a pas encore de fédération de hors-pistes, nous avons fait appels aux principaux acteurs dans le domaine du snowbike ainsi que certains regroupements dans les réseaux sociaux. La CIMC (conseil de l'industrie de la motocyclette et du cyclomoteur) n'enregistre pas les chiffres de vente sur les accessoires comme le sont les kits snowbike. Les concessionnaires consultés nous parlent de 500 kits vendus au total. Nous avons communiqué avec 5 gros concessionnaires impliqués. Si on fait une moyenne et on pourrait facilement estimés à plus de 3000 usagers de snowbike et ces chiffres sont en croissance constante.

La sécurité

Le « kit » snowbike sont construits principalement par 2 manufacturiers qui sont Camso (et Yeti) et Polaris (Timbersled). Il existe aussi d'autres manufacturiers mais en très petites quantités. Des millions sont investis chaque année dans la recherche et développement pour améliorer la performance et la sécurité de ces kits. Les performances de freinage sont comparables sinon supérieur à n'importe quelle motoneige moderne, car ils utilisent la même technologie. En aucun cas, le kit de snowbike ne peut réduire les éléments de sécurités de la moto.

Équipement VHR

Les motos hors route sont équipées de phare avant, arrière et d'un miroir. Un indicateur de vitesse GPS devra être ajouté car souvent l'indicateur d'origine utilise la roue avant. Mais maintenant avec la nouvelle technologie, les GPS indiquent des vitesses encore plus précises que celles d'origine.

Usage

Les adeptes de snowbike en font usage surtout en hors piste, comme les motoneiges hors piste sur les terres de la couronne là où c'est permis. En

aucun cas, ces usagers ne voudraient avoir un droit d'utiliser les sentiers fédérés des clubs de motoneige. Car le ski du snowbike est conçue pour tourner dans la neige et non pas sur une surface dure comme celle des sentiers surfacés.

CONCLUSION

Ce que je propose c'est que le snowbike soit inclus ou du moins considéré dans la prochaine loi du Véhicule Hors route. On pourrait faire un projet de loi, comme il y a eu pour le quad avec les chenilles dans la loi V1.2.

Et que comme l'indique l'article 21.10 de la loi V1.2 *« Un motoquad peut être modifié pour y installer un système de chenilles conçu pour la conduite dans des conditions hivernales et remplaçant l'ensemble des pneus ou des roues du véhicule. »*

Le système de chenilles doit être solidement fixé, conformément aux instructions et aux recommandations de son fabricant, au motoquad pour lequel il a été conçu. »

Il suffit d'ajouter motos hors route avec motoquad a cet article pour le kit snowbike soit autant acceptés que les kits de motoquad. Ainsi, les utilisateurs de kit snowbike pourront pratiquer leurs sports en toute quiétude et sécurité en sachant qu'ils sont en toutes légalités autant auprès de la loi que de leurs assurances.

Il est à noter que dans le projet de loi numéro 71, il est indiqué dans la section II, que *« véhicule hors route » s'entend d'une motoneige, d'un motoquad, d'un autoquad, d'une motocyclette tout terrain, y compris un motocross, ainsi que tout autre véhicule motorisé principalement conçu ou adapté pour circuler sur des surfaces accidentées ou sur des terrains non pavés »*. Donc, dans ce passage qui parle de véhicule adapté, on pourrait ici considérer une moto hors route avec un kit de snowbike.

Ce sport « snowbike » est en pleine croissance et la moto adaptée avec un kit snowbike devrait rester un VHR avec ou sans les roues.